

Nom: Julien Cléon;

Commentaires:

Je vous écris aujourd'hui afin de commenter sur l'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications.

Vous remarquerez que la seconde partie de ce message est similaire à beaucoup d'autres que vous avez reçus automatiquement.

La raison en est simple : nous n'avons eu l'information sur cette consultation publique que via une plateforme de défense des droits humains, SumOfUs., il y a deux jours.

Pourquoi l'information n'a-t-elle pas été diffusée largement dans les médias, afin que la majorité de la population y ait accès et puisse y répondre ?

Toujours est-il que j'exerce mon droit de commentaire à ce sujet.

Il est primordial que l'accès à et l'utilisation du réseau Internet ne doivent pas être soumis à un quelconque contrôle de la part d'industries, entreprises et intérêts privés.

Internet est la seule source qui permet, à ce jour et dans un nombre limité de pays privilégiés, d'accéder à de l'information qui n'est pas censurée.

Il doit le rester et, encore plus, développer cet aspect autant que possible.

Enfin, le déploiement de l'accès et leur technologies doivent se faire avec la santé publique en priorité. De plus en plus d'études prouvent la relation entre réseaux sans-fil et problèmes de santé, chez une part grandissante de la population. :

<https://maisonsaine.ca/sante-et-securite/electrosmog/une-crise-aux-proportions-epidemiques-les-preuves.html>

Ainsi, tous éléments électroniques, transformateurs, compteurs, antennes, émettant des radiofréquences, micro-ondes et toute autre forme de technologie sans fil doivent être évités, ou limités à des cas d'extrême nécessité. Dans tous les cas, ils ne doivent jamais être imposés aux citoyens. Les liaisons filaires et en fibre optique directe doivent être privilégiées en tous temps.

J'insiste pour que toute nouvelle loi comporte les points suivants :

Neutralité d'Internet : Pour aucune raison, les entreprises ne devraient contrôler l'accès de la population canadienne à quelque site Web que ce soit. Les sites Web devraient tous être accessibles sans censure ni frais d'accès. À ce jour, le Canada possède une longue histoire de neutralité d'Internet, qui devrait être enchâssée dans la loi.

Internet à prix abordable : Alors que la connectivité à Internet devient une nécessité pour la communication, l'emploi et les loisirs de la population canadienne, nos lois devraient refléter cet état de fait. L'accès à prix abordable à Internet devrait être la priorité et aucune taxe ni aucun frais ne doit être

imposé sur l'accès à Internet s'il le rend moins abordable et en empêche l'accès aux personnes moins nanties.

Accès à Internet : Le Canada doit se doter de lois qui assurent l'accès non seulement dans les grands centres urbains, mais aussi dans les localités rurales, en augmentant le financement voué à l'accès à bande large en milieu rural dans l'ensemble du pays.

Un meilleur choix de fournisseurs Internet : Il faut casser la mainmise des grandes entreprises de télécommunication sur la fourniture de services Internet. Un plus grand nombre d'options signifie des prix plus avantageux et des forfaits répondant mieux aux besoins de la population.

Santé d'Internet : Les études démontrant la nocivité des ondes électromagnétiques doivent être considérées avec attention afin d'intégrer des notions de santé et sécurité publique dans les textes de loi régissant l'application et le développement du réseau Internet et cellulaire. Il existe de nombreux experts sur ce sujet, et leur consultation serait indispensable afin de s'assurer une meilleure compréhension de cette situation préoccupante.

Veillez vous assurer que ces points seront pris en considération et que toute nouvelle législation tiendra davantage compte des besoins des Canadiens plutôt que des intérêts des entreprises.

Sincèrement et avec espoir,